



Conseil Syndical du 5 décembre 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq décembre, à 18 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie à Gabriac selon la délibération N° 2023-04/002, sous la présidence de M. Nicolas BESSIERE, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 27/11/2023

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Bernard SCHEUER, Bernard BOURSINHAC, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Magali BESSAOU ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : David MINERVA, Alain VIOLAC, Christian NAUDAN, Marc BORIES, Christine PRESNE.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY ; Jean-Michel LALLE,

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Hervé LADSOUS.

Assistés à la séance : Patrice PHILOREAU, invité exceptionnel et Cécile SURY, Directrice Générale des Services de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac.

Secrétaire de séance : Magali BESSAOU

Monsieur Jean-Michel Lalle, Président du PETR du Haut Rouergue, étant immobilisé chez lui suite à un accident, Monsieur Nicolas BESSIERE, en qualité de Vice-Président, assurera la tenue du conseil syndical.

Administration générale

- **Validation du procès-verbal du 18 octobre 2023**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (10 voix).

- **Désignation d'un référent déontologue**

Le Vice-Président indique que le PETR doit également désigner un référent déontologue comme les communautés de communes. Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs.

Le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante du syndicat mixte.

La délibération portant désignation du ou des référents déontologues ou des membres du collège qui le constituent précise la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus. Elle précise également les moyens matériels mis à sa disposition et les éventuelles modalités de rémunération prévues à l'article R. 1111-1-C. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge à ce titre. Cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues ou le collège sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés par chaque collectivité territoriale, groupement ou syndicat mixte visé à l'article L. 5721- 2 du CGCT.

Le Vice-Président informe que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a désigné M. François TORT comme référent déontologue de sa collectivité. Le PETR l'a également sollicité afin de savoir s'il serait favorable pour assurer cette mission auprès du syndicat, ce qu'il a accepté. Aussi, le Vice-Président soumet au vote cette nomination.

Les élus s'interrogent sur les frais de déplacements à prendre en charge. Ainsi, il est demandé d'indiquer qu'un seul déplacement par sujet traité soit indemnisé et que les dépenses liées aux repas, hébergements ou stationnement ... ne soient pas retenues dans la délibération.

La nomination du référent est validée à l'unanimité (10 voix).

- **Approbation du rapport d'activités 2022 du PETR**

Le Président du PETR est tenu de transmettre chaque année un rapport d'activités retraçant les activités du syndicat aux membres de ce syndicat. Le rapport d'activités 2022 comporte :

- Une présentation de contexte du syndicat,
- Une présentation des activités du PETR par thématique.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des membres du comité syndical, aux élus du territoire et autres partenaires locaux, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du PETR.

Le rapport d'activités 2022 du PETR du Haut Rouergue est joint à l'envoi de la convocation.

Le Vice-Président propose d'adopter ce rapport d'activités.

Le conseil syndical valide le rapport d'activités 2022 à l'unanimité (10 voix).

Pour rappel, les Communautés de Communes doivent également délibérer sur ce rapport d'activités dans leurs conseils communautaires.

Projet de territoire

- **Approbation des avenants Bourg-centre Occitanie pour les communes d'Estaing et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac**

Le 24 octobre dernier s'est tenu à Espalion le Comité de Pilotage pour les avenants « Bourg-centre » des communes d'Estaing et de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, en présence des partenaires et de la Région.

Il s'agissait de voir ensemble les contrats de chaque collectivité et de compléter si besoin les informations établies.

Cette démarche permet aux collectivités de renforcer leur rôle central sur le territoire et d'être accompagnées dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions.

Le PETR du Haut Rouergue a ainsi suivi les deux communes dans la rédaction de leur candidature.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la démarche engagée par les deux communes.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (10 voix) la délibération.

- **Point d'avancement sur l'étude mobilité du PETR**

L'étude de mobilité du PETR du Haut Rouergue, lancée cet été, se poursuit. Suite aux entretiens préparatoires réalisés avec les élus et les partenaires par visio et les concertations grand public, le cabinet Immergis a travaillé sur les aménagements possibles à réaliser sur ces tronçons.

Une première ébauche a été présentée lors du comité technique du 20 novembre dernier au pôle économique à Espalion avec les partenaires techniques. Etaient présents : Jérôme VIDALIE de la Région Occitanie, en visio, Michel GIRARDIN, Mairie de Saint-Côme-d'Olt, Nathalie COUSERAN, Mairie d'Estaing, Emilie ROUILLAC, Mairie d'Estaing, Bernard BOURSINHAC, Mairie d'Entraygues, Patrice PHILOREAU, Mairie de Villecomtal, Roger TEYSSEDRE, Mairie de Villecomtal, Aurore MARGOT, Mairie de Laissac-Séverac-l'Eglise, Séverine DEVALS de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, Francine DRUON, Mairie d'Espalion, David OLAGNOL, Mairie d'Espalion, Pierre COSTES, Département de l'Aveyron, Christophe MAJOREL, DDT 12, Lionel FABRE, Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Avec les remarques exposées lors de cette réunion, le cabinet va approfondir ses propositions. Le COPIL se tiendra le mardi 19 décembre à 10h00 à Laissac.

Les élus présents lors du comité technique regrettent des propositions avec des aménagements coûteux et s'interrogent si les subventions seront conséquentes. Il est demandé que lors du COPIL un ordre de passage des communes soit mis en place afin d'optimiser la réunion.

Une information est donnée sur un échange en visio organisé le 8 décembre par le cabinet Immergis sur les projets de mobilité avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce dernier est également engagé dans une démarche sur les mobilités douces et est intéressé de découvrir ce qu'il se fait sur le territoire avec le TAD (transport à la demande), comment l'étude de mobilité de PETR est menée ...

Les membres du conseil se questionnent sur le fonctionnement de chacun de leur TAD. Nicolas BESSIERE souligne la mise en œuvre difficile de ce service et la communication compliquée à instaurer. Alain VIOULAC évoque que le TAD répond à des

besoins même si Bernard BOURSINHAC rappelle la faible fréquentation sur ces transports. Le problème se densifie pour les liaisons entre deux Régions ou deux Communautés de Communes.

- **Approbation candidature du PETR du Haut Rouergue à l'appel à projets « A vélo 3 »**

Cet appel à projets est opéré par l'ADEME et financé par le dispositif CEE (Certificat d'économie d'énergie). L'ambition est de faire du vélo un réel moyen de locomotion dans les déplacements du quotidien pour tous les âges.

L'objectif est d'accompagner les territoires peu denses afin de définir, expérimenter et animer leur politique cyclable. Il vise à doter les territoires de document de planification de leurs aménagements cyclables pour que ceux-ci soient en capacité de mobiliser, entre autres, les dotations de soutien à l'investissement et à l'équipement, le Fonds Mobilités actives sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis, le Fonds Vert et les fonds européens.

Le programme portera un intérêt particulier sur les cibles collèges, lycées et établissement d'enseignements supérieurs afin de développer l'écomobilité scolaire et étudiante.

4 axes sont proposés :

AXE 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

AXE 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires

AXE 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

AXE 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

La durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 36 mois. Les projets devront se terminer au plus tard le 30 juin 2027.

Le taux d'aide sur le territoire métropolitain est de 50%.

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 100 000€ par axe (hors axe 4) avant application du taux d'aide.

Montant maximum du forfait : 29 000€/an par agent Equivalent Temps Plein Travaillé, pour une durée maximale de 36 mois.

La candidature doit être remise le 15 janvier 2024 au plus tard.

Une première présentation de cet appel à projet a été réalisée lors du dernier conseil syndical. Il s'agit de poursuivre le travail effectué sur la mobilité en dotant le territoire d'un schéma directeur cyclable. Pour cela, le PETR souhaiterait candidater pour :

- l'axe 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

- l'axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire : création de journée vélo par exemple,

- l'axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Le Vice-Président demande aux membres de s'exprimer sur cette candidature.

Marc BORIES met en avant le nombre important de cyclistes sur la véloroute 86 le long de la vallée du Lot et se dit favorable pour ce travail sur les mobilités douces. Il regrette cependant, qu'il n'y ait pas autant de subventions pour les investissements liés à cette thématique.

Alain VIOULAC émet une réserve à ce flux de cyclistes, les routes ne sont pas toujours adaptées et la circulation peut être dangereuse.

David MINERVA estime que ce sujet est primordial pour notre territoire et s'il y a un financement pour cela, il faut s'en saisir.

Benoît BARRAL rappelle que cette étude pourrait mettre en exergue la liaison de l'ancienne voie ferrée entre Bozouls et Bertholène.

Les élus soulignent la difficulté de recrutement actuelle pour avoir un agent dédié à cette mission.

Après ces échanges, le conseil syndical approuve à l'unanimité (10 voix) la candidature du PETR à l'appel à projets « A vélo 3 ».

Ressources humaines

- **Suite à donner au poste chargé de mission paysage**

Le contrat du chargé de mission Paysage prend fin le 31 décembre 2023. Le Vice-Président rappelle le travail réalisé depuis le début de la mission et l'apport de cette thématique aux deux PLUI en cours d'élaboration dans chacune des Communautés de Communes. Le COPIL du plan paysage s'est tenu le 4 décembre afin de partager les analyses et les relevés des différentes concertations.

Le PETR souhaite poursuivre cette démarche et répondre à l'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale en 2024. Il s'agit aussi de continuer l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et d'accentuer la thématique sur la transition énergétique.

La mission évoluerait également sur l'élaboration d'un PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial, pour le compte de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère.

Dans ce contexte, le Vice-Président suggère de renouveler le poste de chargé de mission Paysage pour une durée d'un an.

Christian NAUDAN souhaite que le PETR reste vigilant sur les dépenses de charges de personnel.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité cette délibération (10 voix).

- **Suite à donner au poste chargé de mission Petites Villes de Demain**

Le poste de chargé de mission Petites Villes de Demain prend fin le 31 décembre 2023. Le Vice-Président rappelle que cette mission était attribuée pour trois communes du PETR du Haut Rouergue : Enraygues, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Église.

Ces dernières ont ainsi obtenu la labellisation sous la forme d'une convention ORT ainsi que les contrats Bourg-centre Occitanie. Pour rappel, ce dispositif est une aide en ingénierie pour les communes centres afin de mettre en place le plan d'actions jusqu'à 2026. C'est une entrée à un réseau pour avoir accès à des études et autres solutions. Le ou la chargé (e) de mission PVD s'implique dans le suivi des opérations et le bilan. Son rôle est également l'aide au montage de dossiers de demande de subventions, notamment les plus complexes.

Le Vice-Président ouvre le débat sur la suite à donner à ce poste et interroge les communes concernées.

Patrice PHILOREAU exprime sa satisfaction sur le travail réalisé et la continuité entre Petites Villes de Demain et la démarche Bourg-Centre Occitanie. Le renouvellement de la mission en 2023 a permis de poursuivre cette tâche, cependant en cours d'année, le besoin a été moindre en terme d'ingénierie. La commune souhaiterait diminuer sa part de financement pour la suite mais est solidaire des autres communes pour la continuité de la mission.

Bernard BOURSINHAC souligne également l'apport de cette action mais reste réservé sur le budget 2024 et aimerait un temps dédié à sa commune plus court. Il regrette aussi le turn-over sur ces missions.

David MINERVA partage les points positifs et met en avant l'adaptabilité nécessaire pour ce poste. Aujourd'hui, la commune se trouve sans agent dédié à Petites Villes de Demain et souhaiterait un suivi. Il évoque aussi la vision de l'Etat sur ce dispositif qui nécessite de l'ingénierie.

Au vu des échanges, les élus concernés se disent favorables au renouvellement du poste et demandent au PETR d'étudier l'estimatif pour chaque commune sur la base de temps de travail suivante : 50% pour Laissac-Séverac-l'Église, 25% pour Villecomtal et 25% pour Enraygues.

Les membres du conseil évoquent également le nouveau dispositif de l'Etat « Villages d'Avenir ».

Le conseil syndical approuve le renouvellement du poste Petites Villes de demain au sein du PETR pour un an (10 voix).

- **Revalorisation du forfait repas**

Le Vice-Président informe que l'arrêté du 20 septembre publié au JO du 21 septembre 2023 modifie les taux des indemnités de mission sur les frais de déplacements temporaires. Les dispositions sont applicables dès le 22 septembre 2023, effet rétroactif.

Le taux de base du repas passe de 17,50 € à 20 € et l'hébergement de 70 à 90 €.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité cette délibération (10 voix).

Finances

- **Décision modificative n°1**

Le Vice-Président rapporte que la somme affectée dans le budget prévisionnel 2023 sur le compte 6413 dans le chapitre 012 charges de personnel, ainsi qu'au compte 6531 du chapitre 65-Autres charges courantes n'est pas suffisante pour finaliser l'exercice 2023. De plus, au vu de la subvention allouée par l'Etat sur l'ingénierie au titre du Fonds Vert, il est proposé d'abonder le compte 7472 « subventions » à hauteur de 45 000€ dans les recettes et d'injecter 700€ au compte 6531 et 44 300€ au compte 6413 aux dépenses de fonctionnement pour équilibrer.

Le conseil syndical valide la décision modificative n°1 à l'unanimité (10 voix).

- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024**

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil syndical qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place et l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal en M14, à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, avec son plan de comptes développé, pour le Budget Principal suivi en M14 du syndicat mixte, à compter du 1^{er} janvier 2024 est validée à l'unanimité (10 voix).

Dans les questions diverses sont abordés :

- La Conférence des Maires du 19 janvier à 14h30 à Espalion. Pour une meilleure accessibilité, il est demandé de proposer la réunion à Bozouls. Benoît BARRAL voit la disponibilité des salles.
- Les entretiens d'embauche pour le chargé(e) de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations : la date retenue est le 18 décembre à 14h00 à la Mairie de Rodelle pour permettre au Président d'y assister.
- Le courrier du Président du Département sur le Pacte de Résilience, un élu devra représenter le PETR.
- Rappel du prochain lieu pour la tenue du 1^{er} conseil syndical 2024 le 13 février à 18h00 à Saint-Côme-d'Olt

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 19h33.

Affiché le :

La Secrétaire,
Magali BESSAOU



Le Vice-Président,
Nicolas BESSIERE



